LE FIGARO 5/01/23

Mixité sociale, lecture, maths… Les priorités de Pap Ndiaye pour le collège

Par Caroline Beyer
Publié hier à 19:21, Mis à jour hier à 19:35

DÉCRYPTAGE - Le ministre de l'Éducation veut limiter l'entre-soi recherché par certains parents.

Au vu des résultats «*problématiques*» des élèves à l'entrée en sixième, Pap Ndiaye, comme ses prédécesseurs de droite et de gauche, convoque la sacro-sainte dictée, toujours pas inscrite aux programmes de manière obligatoire. Rappelant que respectivement 27 % et 33 % des élèves arrivent au collège sans avoir le niveau requis en français et en maths, le ministre a annoncé mercredi sur *BFM* «*des mesures relatives à des choses classiques, comme la dictée, la conjugaison*», ainsi qu' «*une heure hebdomadaire de renforcement en français ou en maths, selon le niveau, par petits groupes*», pour tous les élèves de sixième. Elle sera assurée par des professeurs de l'école primaire. Un moyen d'adoucir selon lui le passage de la primaire au collège, en reprenant les fondamentaux, à commencer par la lecture.

Perplexité des syndicats enseignants, qui décrivent «*une usine à gaz*» ou encore «*une mesure cosmétique*» pas vraiment à la hauteur des enjeux. Une réforme du collège et de grandes ambitions sur la mixité sociale. C'est sur ces deux sujets que Pap Ndiaye est revenu sur *BFMTV*. Deux priorités qui se croisent. Car c'est à l'entrée au collège que les parents regardent de près le niveau des établissements et les fréquentations de leurs enfants. L'«évitement» de collèges scolairement mal perçus et socialement défavorisés tourne alors à plein régime. Une ségrégation mise en lumière par la publication récente, par le ministère de l'Éducation, des indices de positionnement social (IPS) de tous les collèges de France.

«On ne peut pas dire que nous avons avancé»

Calculés à partir des professions des parents, des attributs socioéconomiques et du «capital culturel» du foyer, ces IPS montrent de forts écarts entre le public et le privé sous contrat. À 39 %, les collèges privés sont fréquentés par des élèves de catégories sociales «très favorisées». Quand les élèves de milieux «défavorisés» ne représentent que 13 % de leurs effectifs. Pour que la mixité sociale progresse, l'enseignement privé devra «*prendre sa part*», avait affirmé Pap Ndiaye en novembre, après la publication des IPS. Des éléments de langage qu'il reprend régulièrement, et qui rejoignent les revendications historiques des syndicats du public.

Selon eux, la mixité sociale restera un vœu pieux tant que les établissements privés ne seront pas contraints de la développer. «*Il faut moduler les moyens et les postes de professeurs attribués au privé en fonction du nombre d'élèves, mais également de l'indice de positionnement social de l'établissement*», avance Stéphane Crochet, à l'Unsa. «*On attend de voir s'il y aura des mesures contraignantes*», résume Jean-Rémi Girard, au Snalc, qui évoque «*un dossier compliqué à porter*» pour un ministre qui a mis ses enfants à l'École alsacienne.

Il faut moduler les moyens et les postes de professeurs attribués au privé en fonction du nombre d'élèves, mais également de l'indice de positionnement social de l'établissement

Stéphane Crochet, à l'Unsa

«*Nous allons discuter de manière à ce que l'effort de mixité soit assumé également par l'enseignement sous contrat*», a indiqué Pap Ndiaye, prudent et évasif. «*Nous avons des échanges réguliers avec le cabinet du ministre, mais on ne peut pas dire que nous avons avancé*, explique pour sa part Philippe Delorme, le secrétaire général de l'enseignement catholique (Sgec). *Les choses vont s'accélérer dans les semaines à venir*», poursuit-il, insistant sur «*un dialogue constructif*». Pour le patron de l'enseignement catholique, il y a bien «*une ligne rouge*» à ne pas franchir: la «*sectorisation*» (l'affection des élèves en fonction de leur lieu de résidence, de rigueur dans le public) et les «*quotas*» de boursiers. Deux éléments qui constitueraient «*une atteinte au libre choix des familles*».

«Éventail d'actions»

Mais la publication des IPS a aussi montré que la mixité sociale n'était pas non plus au beau fixe dans le public. Dans les grandes villes, mais aussi dans les villes moyennes, les écarts peuvent être criants entre deux établissements très proches. Comment le ministre compte-t-il casser cet entre-soi recherché par les parents d'élèves du privé comme du public? D'ici «*quelques semaines*», il annoncera «*un éventail d'actions*» visant à favoriser la mixité, avec des «*objectifs assignés aux recteurs*» qui pourront «*notamment agir sur les affectations*». Une sorte de boîte à outils, dans lequel les cadres de l'éducation pourront piocher, en fonction de leur réalité locale. Dans le domaine, les expérimentations ne fourmillent pas.

Les yeux se tournent vers les «secteurs multicollèges», lancés en 2016 sous le mandat Hollande, dans des collèges parisiens des 18 et 19 arrondissements. Visant à rééquilibrer le recrutement social entre deux établissements proches mais réunissant des catégories socioprofessionnelles bien différentes, elles ont été développées selon deux modalités. La «montée alternée» (les élèves font leur sixième dans l'un des collèges, puis leur cinquième dans l'autre, et ainsi de suite), a été plutôt bien acceptée par les familles. Le «choix scolaire régulé», à savoir l'affectation des élèves dans l'un des deux établissements avec des objectifs de mixité, l'a moins été. Cette affectation des élèves à l'aveugle, pour atteindre des statistiques idéales, n'est pas sans rappeler la récente réforme d'Affelnet (le système d'affectation parisien des collégiens au lycée), qui vise la mixité sociale et scolaire. Une réforme qui progresse doucement mais sûrement et suscite les critiques des familles favorisées.